

Procès-verbal

Réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ Le 9 avril 2007 à Drummondville

-
-
Présences :

nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré
Louis-*nom retiré nom retiré-nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré*, permanente

0.0 Ouverture à 15h06

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 *nom retiré nom retiré* au secrétariat et *nom retiré nom retiré nom retiré* à l'animation.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Congrès

2.1 Retour Congrès 7 avril

2.2 Congrès annuel

3.0 Interne

3.1 Associations

3.2 Comités, CR et CoCo

4.0 Externe

4.1 Associations

4.2 Autres

5.0 Matériel d'information

6.0 Calendrier

7.0 Permanence

8.0 Varia

9.0 Levée

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 3 avril 2007.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.0 Congrès

2.1 Retour Congrès 7 avril

2.2 Congrès annuel

2.2.1 Que l'on débloque un budget d'environ 100 \$ pour l'achat de vaisselles.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.2 Que soient approché-e-s pour le praesidium du Congrès annuel : Raphaël Turbide pour la prise des tours de parole, *nom retiré nom retiré, nom retiré nom retiré-nom retiré* et le cas échéant, les gens de la liste ressources pour l'animation et, *nom retiré* Beaulieu et *nom retiré nom retiré-nom retiré* comme gardienne du senti. Que *nom retiré nom retiré* s'occupe de contacter ces personnes cette semaine.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.3 Que l'on propose au Conseil de Coordination d'adopter l'ordre du jour du Congrès annuel qui suit :

Samedi, 28 avril 2007 à 9h :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Accueil des nouveaux membres (*si résultat positif AÉÉH-UL*)

3.0 Présentation du Congrès annuel

4.0 Finances

4.1 États des résultats 2006-2007

4.2 Fonds d'entraide

4.3 Renouvellement du contrat de la permanence

4.4 Prévisions budgétaires 2007-2008

Pause

5.0 Revendications 2007-2008

Dîner

6.0 Plan d'action 2007-2008

6.1 Plénière

Pause

6.2 Délibérante

Souper

Dimanche, 29 avril 2007 à 9h :

7.0 Orientations internes

7.1 Plénière

Pause

7.2 Délibérante

Dîner

8.0 Élections générales

8.1 Conseil exécutif

8.2 Comité à la mobilisation

8.3 Comité femmes

8.4 Comité journal

8.5 Comités de travail

8.6 Secrétaire général-e

Souper

9.0 Dépôt des avis de motion

10.0 Varia

11.0 Levée

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.4 Que *nom retiré* rédige la convocation du Congrès annuel qu'elle puisse l'envoyer au plus tard ce vendredi.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.5 Que *nom retiré* écrive un texte d'introduction éditorial pour présenter le Congrès annuel et qu'il soit introduit au cahier du Congrès.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.6 Que soient modifiés, au contrat de travail de la permanence, les articles suivants :

1- Biffer :

2.2 REPOS

L'employé-e a droit à quinze (15) minutes de repos en matinée et à quinze (15) minutes de repos l'après-midi. Si l'employé-e travaille en surtemps, il ou elle a droit à dix minutes de repos par heure de surtemps travaillé.

2- Ajouter :

2.2 SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL

La semaine normale de travail de l'employé-e est de 40 heures de travail.

3- Biffer :

2.3 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

c) RÈGLE DES 15 MINUTES

Tout travail demandant moins de quinze (15) minutes à l'employé-e n'est pas considéré comme surtemps. Cependant, si le travail demande plus de quinze (15) minutes, il sera considéré comme une demi-heure de temps supplémentaire et rémunéré comme tel.

4- Remplacer :

4.4 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Une fois que le total des heures de travail dépasse 30 heures dans une même semaine, le temps supplémentaire est rémunéré de la façon suivante : 31h à 40h :

taux régulier, 41h à 50h : taux à 1 et demi (1 1/2), 51h et plus : taux double.

Par :

4.4 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Les heures supplémentaires effectuées par l'employé-e sont rémunérées selon l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

- Par le paiement, à taux régulier, des heures supplémentaires;
- Par l'attribution de congés payés équivalents au nombre d'heures supplémentaires effectuées.

Le choix de l'une ou l'autre des dispositions devra faire l'objet d'une entente entre l'employé-e et l'employeur.

Les heures supplémentaires peuvent être cumulées mais devront être rémunérées dans les 12 mois suivants. Dans le cas de la résiliation du contrat ou de la démission de l'employé-e, l'employeur est tenu de verser les heures supplémentaires cumulées en même temps que le dernier versement du salaire.

Le nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées à l'employé-e est prévu par l'employeur dans les charges salariales.

5- Remplacer :

5.4 JOURNÉE DE MALADIE

CUMUL DE JOURNÉES DE MALADIE

c) Si l'employé-e ne se prévaut pas du total de ces jours de maladie l'ASSÉ les remet sous forme de vacances ou de paiement avant la fin de l'année fiscale.

Par :

c) Si l'employé-e ne se prévaut pas du total de ces jours de maladie l'ASSÉ les remet sous forme de vacances ou de paiement. Les jours peuvent être cumulés, mais devront être rémunérés dans les 12 mois suivants.

6- Remplacer :

6.2 MESURES DISCIPLINAIRES

a) RETARDS

Les retards fréquents de plus de quinze (15) minutes

Par :

a) RETARDS

Les retards répétés sans justifications valables.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.7 Que le Conseil exécutif propose au Congrès le renouvellement du contrat de permanence à *nom retiré nom retiré* du 8 juin 2007 au 7 juin 2008.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.8 Que le Conseil exécutif propose au Congrès que les candidates et candidats aux élections générales aient un temps de présentation de 3 minutes par personne. Qu'un temps de 10 minutes soit par la suite

alloué pour les questions et réponses.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

2.2.9 Que l'on prépare des questions « par poste » à poser aux candidates et candidats lors des élections générales.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

3.0 Interne

3.1 Associations

3.2 Comités, Conseils Régionaux et Conseil de Coordination

3.2.1 Que la délégation du Conseil exécutif pour le Conseil de Coordination soit : *nom retiré nom retiré, nom retiré nom retiré et Louis-nom retiré nom retiré*

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.0 Externe

4.1 Associations

Proposition privilégiée : La levée à 18h36.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité